

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 27

Artikel: Eintrè maîtrè et grandzî
Autor: O.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment des Ornaments d'Eglise très précieux, qui viennent probablement des Cathédrales de *Berne* et de *Lausanne*. Ces Ornaments sont d'une extrême beauté; la plupart en Drap d'Or, d'autres de Velours cizelé en Or, et d'autres enfin de Satin cramois: Les Perles et les Pierreries n'y sont pas épargnées. On admire entr'autres une Pièce qui paroît avoir servi pour un Ornement d'Autel et qui représente la Passion du Sauveur.

Il y a encore du Linge de Table extrêmement fin, spécialement un Nape qui a 22 aunes de longueur et 6 de largeur. La plus grande partie de ce linge est marquée B. On ne sait pas à qui il a appartenu.

A l'égard des Ornaments d'Eglise, comme on voit, à la plupart, les Armoiries de la Maison de *Montfaucon*, qui a donné nombre d'Evêques à l'église de *Lausanne*, on conjecture qu'ils viennent de la Cathédrale de cette Ville là.

Les deux Neuchâtel.

Il y a deux villes en Europe qui portent le nom de *Neuchâtel*; l'une est chez nous, en Suisse, et l'autre en Normandie. Cette homogénéité a une équivoque assez comique. M. B... de Saint-Elme, conseiller à la cour royale de Dijon, voulant connaître la moderne Neustrie, était venu jusqu'à Rouen, où quelques parlementaires le reçurent avec les prévenances, les égards et les cérémonies que l'on se prodigue entre confrères pour se témoigner une considération réelle ou simulée.

Au repas qui lui fut offert, Saint-Elme distingua de tout petits fromages en bondons qui lui parurent crémeux et d'une pâte très fine.

— De quel pays les tirez-vous, demanda-t-il à son amphitryon.

— De Neuchâtel.

— Ah! j'en suis charmé; j'ai dans cet endroit un correspondant et je lui écrirai de m'en envoyer à Dijon. Le Conseiller écrit effectivement, et demande quinze douzaines de fromages. C'est assez, dit-il, pour les faire connaître à mes amis, et je serai toujours à même d'en redemander.

Quelques jours après, il retourna en Bourgogne, où les fonctions de sa charge le rappelaient.

Un jour qu'il recevait les membres de la Chambre dans laquelle il siégeait, son maître d'hôtel, pâle, presque tremblant et l'œil effaré, vient au milieu du dîner lui dire à l'oreille:

— Monsieur! monsieur! voilà les fromages de Neuchâtel qui arrivent!

— Ah! tant mieux! j'aurai le plaisir d'en offrir à mes collègues; faites-en servir six sur la table.

— Comment, monsieur, six!

— Oui, six ou huit sur une assiette; les autres, vous les mettez au frais, dans l'armoire de l'office.

— Monsieur plaisante, cela est impossible.

— Et pourquoi, s'il vous plaît!

— Monsieur, c'est qu'un seul fromage, grand comme une meule de moulin, ne peut tenir dans une assiette, et qu'on ne saurait mettre dans une armoire les cinq grandes charrettes qui sont dans le cour.

— Qu'est-ce à dire? Cinq charrettes!

— Voyez plutôt, monsieur, répond le maître d'hôtel, en lui donnant la lettre de voiture qui monte à une somme considérable.

Le pauvre Saint-Elme s'aperçoit, mais trop tard, qu'il a pris la Suisse pour la Normandie, et qu'il a effectivement demandé quinze douzaines de fromages aussi grands que ceux de Gruyère.

Concevez, s'il est possible, l'embarras et la confusion de ce malheureux Conseiller au milieu de cette cargaison de fromages capables d'approvisionner soixante épiciers de pro-

vince! Il s'en défit à perte, et reconnut qu'il eût mieux valu pour lui employer cet argent à étudier la géographie.

Histoire de la nation suisse, par M. B. van Muyden. — La première livraison de ce bel ouvrage a été lue partout avec un si grand intérêt, que la seconde, qui vient de paraître, recevra le même accueil. Elle nous donne l'état de la civilisation sous l'empire allemand, l'histoire des Zœhringen, la fondation des villes de Fribourg et de Berne, les conquêtes de la Maison de Savoie dans le Pays de Vaud, etc. Un chapitre captif tout particulièrement l'attention, c'est celui qui est consacré à l'organisation de la société aux temps de la féodalité, et dont on lira plus bas un fragment relatif à la chevalerie, aux tournois et aux anciens châteaux. Signalons encore de fort curieux détails sur les ordres monastiques, l'architecture religieuse et les mœurs aux XII^e et XIII^e siècles. En résumé, lecture très attachante, très instructive, qui fera attendre avec impatience les autres livraisons.

Et n'oublions pas de dire qu'une cinquantaine de plans, gravures, reproductions d'armoiries ou de monnaies, vues de châteaux, etc., en illustrent le texte. — On souscrit chez l'éditeur, M. H. Mignot, à Lausanne.

CHEVALIERS, TOURNOIS, CHATEAUX au moyen-âge.

Monté sur son coursier, la tête ornée d'un casque protecteur, le corps, les bras et les jambes couverts d'une épaisse armure ou d'une cotte de mailles, la lance ou le glaive d'une main, le bouclier de l'autre, le chevalier du moyen-âge aimait à errer dans les campagnes à la recherche d'une aventure. Parfois, pour racheter ses péchés, il prenait la défense d'un opprimé; le plus souvent il détrossait le pauvre voyageur ou défait quelque rival que le hasard lui faisait rencontrer sur sa route. Il allait de château en château, cherchant l'occasion de ferrailer et d'exercer ses talents dans des jeux d'adresse, et s'adonnait, chemin faisant, au plaisir de la chasse.

C'est déjà au XI^e siècle que commence l'usage des tournois, où les chevaliers armés de pied en cap, montés sur de pesants destriers, couverts également d'une cotte de mailles ne laissant à découvert que les yeux et les narines, luttèrent deux à deux en cherchant à se désarçonner. Souvent ces jeux avaient une issue sanglante. Celui qui remportait la victoire, à teneur du verdict des juges de camp, recevait des mains d'une belle et noble dame des armes précieuses, des bracelets ou des colliers comme prix de son adresse. Ces tournois étaient, comme nos tirs d'aujourd'hui, l'occasion de fêtes splendides. De tous côtés arrivaient des seigneurs renommés pour se mesurer dans le combat; un grand concours de population assistait au spectacle. Le champ clos était brillamment paré de trophées; les gentilshommes cherchaient à se surpasser les uns les autres par la beauté de leurs armures et de leurs chevaux; avant de s'accoster, ils se lançaient, ainsi que les héros d'Homère, des bravades et des défis orgueilleux. La visière du casque cachant le visage des chevaliers, ceux-ci, pour se faire connaître, décoraient leurs écus de signes particuliers et faisaient ondoyer sur leur chef des panaches aux couleurs variées.

Ces marques distinctives, qui prirent le nom d'armes ou d'armoiries, consistaient en figures symboliques. Elles furent plus tard reproduites dans les sceaux, dont les familles nobles ou bourgeoises, ignorant l'art de l'écriture, se servaient en lieu et place de signature, pour attester leur consentement dans les actes de vente, de donation ou les testaments. Les emblèmes adoptés par chaque famille étaient très variés. Ici c'était un château (voir les armes de Lenzbourg), là c'était l'image d'un animal (voir les armes des Gruyères). Les couleurs avaient elles-mêmes une signification: le blanc était l'emblème de la pureté et de l'innocence; le bleu, celui de la beauté et de la majesté; le vert, celui de la jeunesse et de l'espérance; le rouge, le symbole du courage et de l'amour; le jaune, l'attribut de la richesse et de la noblesse; le noir, l'expression de la douleur et de la tristesse.

Les habitations des chevaliers étaient, comme

leurs costumes, appropriées aux nécessités de la guerre. C'étaient de solides tours, parfois entourées d'écuries et de granges, bâties généralement sur des hauteurs, protégées par des murs et des fossés, ou bien au milieu d'un étang. Le castel et ses tours étaient un lieu de refuge où les vasseaux venaient, en cas d'alerte, se mettre en sûreté; d'où le nom de *Burg* qui, en passant dans la langue française, a pris une acception un peu différente et sert à désigner une petite ville fortifiée. Au XII^e et au XIII^e siècles, on voit s'élever sur presque toutes les collines des châteaux de formes et de dimensions très variées. Plusieurs, comme Kybourg, Utlibourg, etc., occupaient l'emplacement d'anciennes fortifications romaines. Souvent ils garnissaient les points culminants d'une chaîne de collines comme le Jura, l'Orchel ou l'Albis. Plusieurs ont complètement disparu ou n'ont laissé que des ruines. Ce n'étaient pas seulement les familles comtales qui demeuraient dans les châteaux, mais encore leurs vasseaux et leurs serviteurs; toute cette suite mangeait à la table du seigneur et en portait le nom. A l'origine, le château consistait essentiellement en une tour maîtresse que l'on appelait le *donjon*, en allemand *Bergfried*. La partie inférieure de cette forteresse, dans laquelle on ne pouvait pénétrer que par un escalier intérieur, contenait des caves et n'était éclairée que par des soupiraux. L'entrée, placée à une certaine hauteur, n'était souvent accessible qu'au moyen d'une échelle en bois qui s'enlevait en cas de danger; elle donnait sur une grande pièce qui servait primitivement à la fois de cuisine et de logement. Plus tard, cette pièce est abandonnée à la valetaille, des appartements spéciaux sont affectés à l'usage du seigneur et de sa famille, et une salle dite des chevaliers ou des gardes, où se réunissaient les hôtes et les vasseaux du seigneur, complète l'édifice.

La partie supérieure du château était fréquemment construite en surplomb et flanquée à chaque angle d'une tourelle destinée à en faciliter la défense. Au sommet de la tour était placé un veilleur chargé d'annoncer les hôtes attendus et de donner l'alarme en cas de danger. Les murs de ces donjons avaient une épaisseur allant de huit à douze pieds. Les blocs de pierre employés pour leur construction restaient à l'état fruste.

Ces demeures incommodes ne devaient pas indéfiniment suffire aux personnes appelées à les occuper. Les familles et les besoins allant en se développant, l'on en vint à construire des habitations plus confortables autour de la tour maîtresse, transformée en geôle et en magasins, qui conserva son utilité comme moyen de défense et comme lieu de retraite en cas d'alarme. Les châteaux contiennent alors dans l'enceinte de leurs murailles crénelées, munies de chemins de ronde et de fossés, tout un ensemble de bâtiments et souvent même plusieurs cours autour desquelles viennent se grouper la maison d'habitation du seigneur, des pièces pour ses hôtes de passage, des appartements pour des artisans, une chapelle, etc. Un pont-levis est jeté sur le fossé. Les plus considérables de ces châteaux étaient ceux de *Kibourg*, *Rapperschwil*, *Wädenschwill*, *Lenzbourg*, *Gruyères*, *Lucens*, *Vufflens*, *Chillon*, etc.

Ce dernier peut être considéré comme un type de la forteresse féodale.

Entré maitrè et grandzi.

Pierro à la Lisette fesai fèrè son bin à ferme. Kemin l'irè on lulu gaillà éduquà l'étai li-mimo qu'avai écrit lé condechon su papai timbrà. Cliauv condechon portavan on moué d'affèrè que né pas lesi dè vo détailli. Vo deri pi que lai yavai douè petitè padze, polé prà et lé tsamp que baillivè ein locachon, et quatre grantè folhiè po expliquà sé réservè, sein comptà cein que son grandzi lai dévessai: on pot dè laci per dzo; dou tsai dé femé, po bumeintà on tsamp, io plantavé d'ai truffè po li, sa fenna et son caion; gardavè ti lé meillà perrai et pommài, po pouai fère de la cougnarde po medzi avoué lé truffè, quand lé couesan rondè; nè pas que lé z'amavan tot atan frecachè, mà po lé fre-cassi faut dè l'elho dé coquiè, assebin s'irè réservà onna demi-dozaana dé noyi.

Pierro avai met tot on hiver et on n'impartia

* Bourg vient du verbe *bergen*, qui signifie sauver, mettre en sûreté.

dào tsauteimps po fabrequâ clliau condechon avoué sa fenna. La Lisette, qu'avâi l'orollhe on pou dure, po mi pouai oure s'n'homme que ruminavè, éteindu su lo fornet ein tour-dzein son chetse-moquâ, sè tegnâi decoutè li, achetâie à carnotset, son tsâosson à la man. Pierro écrivessâi reinte apri reinte, et l'a mé bu d'eintze, po fère lo brouillon, que dâi houët'an que l'a lemâ sè tsaussè su le banc dé l'écolâ.

Quand l'a zu tot recopii, s'est de dinse ein li mîmo: « Eh! bin, ora, crayo que n'è rein à-bliâ! Yè bin met à on premi article: *Mon grandger, tielle qui soit, ne doit rien faire de ce qui n'est pas z'écrit là-dessous*. Dan, tot l'ai yet; et ci que vindret saret benèze dé m'avâi po son maitrè. Avoué d'âi condechon deinche, bin ein tràigllie, ne sein su dé ne jamé avâi dé tsecagnè.

Mâ ne l'ai avâi pas trà senannè que l'individu que l'ai fasâi sè terrè irè arrouvâ, que mon Pierro menacivè dza dé lo treinâ dévan lo dzudzo. Vouaitssè porquî. Son grandzi, que n'avâi pas bin met dézo sa capetta lo premi paragraphe dé la conveinchnon, avâi tot bounameint trai onna cotze dé frâno que l'âi gravavè à la tsintre d'on tsamp iau sènavè dé l'aveina. Quand Pierro l'a vu arrouvâ avoué ci tronç su lè panâivè dé son tsai l'arâi fallu lou vaire; crayou prau que se l'avâi pu l'arâi eimpougnî la trotse po la l'âi tsampâ à la titâ. Adon l'âi de totè lè crouiè réson qu'on pâo derè à n'on chrétien; et se la Lisette n'irè pas vegnaite lo teri pè son blliantset, à l'haora que l'est, n'arâi pas botsi dé menâ lou mor.

Mâ lo grandzi qu'avâi fé lo poing dein sa catsetta, atteinâi adî lo momein dé pouai sé reveindzi. N'a pas zu fauta d'atteindre asse grandeimps què Jacob po avâi Rachel.

Dou mâi apri saillieppi d'on prâ on tsai dé fein, avoué dou dzouvenou bâo, on pou vi et que ne s'accordavan pas tant bin ào temon. Pierro, que s'âidivè ci dzo io lo toimps avâi mena dé pliodze, appouivè lo tsai avoué onna fortse po passa onna regola. Ma fai, ne pu pas vo dere aô justo cein que l'ai ia zu; mâ tot por on coup lo tsai fâ la betetiula et mon Pierro se traovè dézo sein pire sein appèchâidre. Lo grandzi à zu couâte dé vitou déplyai sè bâo et dé lè z'attâsi à n'adze, pu dè reveni tot essocliâ vouaiti cein que son maitre irè dévegnâi. Lo tràovè qu'ézèzavatavé dein lo fein, sein pouai sé ravâi; sè tsambè iran praissè eintrè lè bâton d'âi z'ètsillè et fasâi d'âi veindzeins dé la metsance.

Quand l'eût apèchu son grandzi qu'avâi dào mau à ne pas pouffâ dè rire ein lo vayein fère lè cent-dise-nâo coups, sè recoumeindè à li. Mâ cisique, apri l'avâi laissè fère on momeint, l'ai dit:

— Atteindè onna menuta, noutron maitre, vu vitou allâ vaire su lè condechon se l'è écrit que dâisso vo rémoua d'ique?

Et sè met à corre à l'hotau.

Né pas fauta dé vo derè que n'est pas revegnâi. Assebin se dâi dzein que passavan perquie n'avan pas oiu Pierro bramâ aô séco et n'éta pas zu lo teri frou, m'inlévine se la Lisette n'arâi pas pu veni véva, tandi qu'ora l'a adî son Pierro. Lé verè que du adon l'an tsandzi dé grandzi. O. C.

Une trouvaille à sensation.

Sous le titre: *Tablettes du progrès*, M. Georges Vitoux nous entretient d'une invention de M. Paul Masson, invention aussi commode qu'infaillible pour prévenir tout accident de chemin de fer par collision ou tamponnement. Et, sans même sourire, il reproduit en ces termes l'exposé de M. Masson:

« Mon projet, écrit l'inventeur, consiste uniquement à adapter à l'avant et à l'arrière du train un plan incliné à roulettes qui partira du niveau des rails pour aboutir au sommet, soit

de la locomotive, soit du dernier wagon. Ce plan portera lui-même des rails qui auront même gabarit et même écartement que ceux de la voie, dont ils ne seront que le prolongement. Ces rails se poursuivront tout le long du train, se joignant bout à bout, comme les wagons eux-mêmes, et reposant sur de solides châssis en fer soutenus de distance en distance par des piliers à roulettes.

» Que l'on suppose, maintenant, deux trains venant à la rencontre l'un de l'autre. Au lieu de s'éventrer mutuellement, de se télescoper, suivant l'odieuse expression qui a cours, l'un d'eux s'engagera sur la pente qui lui sera présentée par le train adverse, parcourra ce dernier dans toute sa longueur et redescendra par la pente de queue, sans avoir causé le moindre dommage et sans en avoir subi aucun. Il est bien entendu qu'un seul des trains devra être muni du double appareil en question. Il suffira d'établir, par exemple, que tous les trains marchant dans la direction de Paris seront pourvus de l'éperon protecteur; tous les autres non. Ceci n'est qu'une affaire de réglementation administrative, une pure question d'horaire. Il est à remarquer que le même système pourra obvier aux tamponnements, pourvu qu'on alterne d'une façon analogue les trains qui doivent se suivre à très courte distance ».

Mercredi, nous avons eu le plaisir de visiter, en compagnie de nombreux actionnaires et invités, la grande brasserie de Tivoli. Grâce à l'aimable obligeance de M. le directeur Paul Paccaud et aux renseignements qu'il nous a donnés en parcourant, du sous-sol au troisième étage, les diverses installations, chacun a pu se rendre compte, d'une manière fort intéressante, des diverses phases par lesquelles passe la fabrication de la bière. Les appareils sont superbes, les locaux bien éclairés et leurs abords spacieux: tout a été fait grand et d'après les derniers perfectionnements apportés à cette industrie; tout enfin paraît assurer le succès du nouvel établissement.

Cette visite a été suivie d'une charmante collation, où bon vin et bonne bière, toasts et chansons ont bien vite apporté la gaieté.

Rappelons que l'année dernière on inaugurerait aussi la brasserie de la Rosiaz, entièrement transformée et agrandie dans d'excellentes conditions. Voilà donc notre ville dotée de deux brasseries dignes de lutter l'une et l'autre avec celles de l'étranger. Espérons que leurs produits seront appréciés comme ils le méritent et que nous nous montrerons assez bons Vaudois pour ne pas aller chercher au loin ce que nous avons chez nous.

Extrait du Registre du Colloque de Moudon. — 9 juillet 1714: ...Monsieur le Ministre de Dompierre ayant aussi représenté que ceux de Prevonloup veulent que le Régent fasse l'école dans un pressoir, il a été convenu qu'on leur fera savoir qu'ils aient à lui procurer un logement pour faire l'école, manque de quoy on en avertira sa Noble Seigneurie Baillivale.

Extrait du Registre de la Classe d'Yverdon. — Mai 1717: Le pasteur de Champvent se plaint que la commune de Mathoud son annexe ne loge pas le Régent dans la maison où il logeait du passé (c'est-à-dire que Suscévaz et Mathoud n'ayant qu'un même Régent, chaque village le loge à son tour deux années) mais l'ont logé avec le Berger ou Porcher, ce qui n'est pas à souffrir pour y tenir l'école... et que cette commune néglige les insinuations et exhortations du Seigr de Champvent. La Ven. Classe a prié très humblement Monseigneur le Baillif d'Yverdon de faire venir par devant luy le Gouverneur pour rendre raison de la conduite de sa Commune et désobéissance à Mr de Champvent.

L'eau de suie et les roses. — Prenez la suie d'un poêle ou d'une cheminée chauffée au bois, mettez-la dans une vieille cruche et versez dessus de l'eau chaude. Lorsqu'elle est refroidie, servez-vous-en pour arroser vos plantes en laissant quelques jours d'intervalle entre chaque arrosage. Lorsque toute l'eau est épuisée, remplissez de nouveau la cruche avec de l'eau chaude. L'effet de cette eau sur les plantes, spécialement sur les roses, est merveilleux.

Gelée de cerises. — Prendre dans les proportions de trois kilogrammes de cerises, sans queue ni noyau, pour un kilogramme de groseilles. Exprimer le jus des deux fruits mêlés ensemble. Décanter et passer à la manche, puis ajouter cinq cents grammes de sucre par livre de jus et cuire au même degré que la gelée de groseille cuite, c'est-à-dire lorsque le jus se détache de l'écumoir lentement, goutte à goutte.

Le N° 23 du *Journal de l'Exposition nationale suisse* traite les sujets suivants, accompagnés de belles gravures: Promenade dans le groupe 29. — Fest der Bundesbehörden. — Nella galleria dell'Arte moderne. — Chemins de fer de montagne. — Le fer forgé à l'Exposition, par G. Hanz. — Une montre de 15,000 francs. — Ein seltener Keller. — Concerts symphoniques. — Symphoniekonzert in der Victoria Halle. — Le poème alpestre, deuxième partie. — Au Parc de Plaisance. — Le Water-Toboggan, la Tour métallique. — Chronique de l'Exposition.

Boutades.

Une dame revenait d'un concert d'amateurs: « Eh bien, lui demanda-t-on, avez-vous entendu de bonne musique? » « Non, vraiment, dit-elle d'un air dédaigneux, c'était fort mauvais; ils ont chanté un *octurne*, puis encore un *octurne*, et comme ils allaient chanter un troisième *octurne*, j'ai perdu patience et je suis partie. »

Le général de X... est à la campagne et sa femme partie pour Vichy, où, à son arrivée, elle est morte subitement. On ne savait comment annoncer la triste nouvelle au général. Il adore sa femme. Enfin, un cousin prend sur lui de porter cette nouvelle.

Mais il y cherche des précautions.

— Mon cher général, ma cousine... ma pauvre cousine est bien malade.

— Que dis-tu là? Tu me fais peur...

— Oh! très malade... Plus malade que ne le dit le médecin. Hélas! un malheur est si vite arrivé!... Du courage, général!

Alors le général, donnant de son index un coup droit dans l'abdomen de son cousin:

— Farceur, va!... Malade?... Je parie cent sous qu'elle est morte!

Balandard a pour voisins deux pédicures qui, par suite de la concurrence qu'ils se font mutuellement, vivent en fort mauvaise intelligence.

Toutes les fois qu'ils se rencontrent, il se lancent quelques potées d'injures.

Hier, à court d'épithètes désagréables, ils tombent l'un sur l'autre à bras raccourci.

Balandard accourt pour les séparer.

— Voyons, messieurs, s'écrie-t-il, n'est-ce pas honteux de votre part?... Deux pédicures en venir aux mains!

Une vieille coquette, insupportable par ses prétentions à la jeunesse, demanda un jour à un monsieur combien il lui donnait d'années. « Ma foi, lui répondit-il, vous en avez assez sans que je vous en donne d'autres. »

Là-dessus, la dame, un peu vexée, soutint qu'elle n'avait pas quarante ans. « Après tout, j'aurais tort de ne pas le croire, voilà plus de dix ans que vous me le dites, répliqua le monsieur. »

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.